PIBS #L1395F 01

Qu'est-ce que le Guide de consommation du poisson gibier de l'Ontario?

Le *Guide de consommation du poisson gibier de l'Ontario* est une publication gratuite du gouvernement de l'Ontario qui fournit aux pêcheurs à la ligne et au public en général des conseils sur la consommation du poisson gibier. Ces mesures de protection sont nécessaires à cause des contaminants que contient la chair de certains poissons. Il est important que la population en général suive les conseils du *Guide*, mais surtout les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 15 ans. Ces personnes sont en effet plus sensibles aux contaminants dans le poisson.

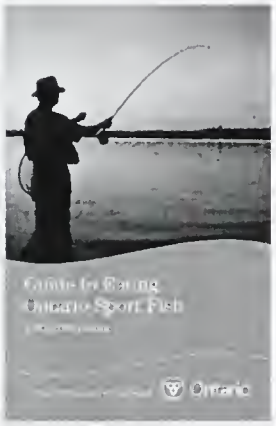

Les poissons sont capturés par le ministère des Richesses naturelles et analysés par le ministère de l'Environnement. Les conseils de consommation du *Guide* se fondent sur les lignes directrices de Santé Canada. Ils tiennent compte de la concentration de contaminants présents dans le filet du poisson (chair du poisson) et non dans les autres parties du poisson, comme la peau, le foie, les autres organes internes ou les œufs. Ces parties peuvent renfermer des concentrations bien plus élevées de contaminants, mais ne sont généralement pas consommées. Le *Guide* donne des conseils de consommation sur les espèces de poisson gibier les plus courantes pêchées à plus de 1 700 endroits en Ontario.

Pour recevoir un exemplaire gratuit du *Guide* en anglais ou en français, ou pour obtenir des renseignements, veuillez appeler un représentant du Programme de surveillance de la contamination du poisson gibier du ministère de l'Environnement au **416-327-6816** ou au **1-800-820-2716** (sans frais en Ontario) ou écrire à l'adresse indiquée à la page suivante.

Comment utiliser le *Guide*

Le *Guide* porte sur trois secteurs : Sud de l'Ontario, Nord de l'Ontario et Grands Lacs. Les conseils de consommation portent sur les espèces de poissons les plus courantes dans les lacs et les rivières de chaque secteur.

Après avoir pêché un poisson, mesurez sa longueur totale, de la pointe du museau au bout de la queue. Pour vous aider à reconnaître le type de poisson, consultez les illustrations dans les pages centrales.

Cherchez dans le tableau le plan d'eau où le poisson a été pêché. Le tableau de consommation (voir l'exemple ci-après) indique le lieu de pêche, l'espèce et la taille du poisson. Le tableau comporte deux lignes. La première ligne concerne la population générale et la deuxième ligne concerne la population sensible, c'est-à-dire les

femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 15 ans.

Le chiffre figurant dans la case de la consommation conseillée représente le nombre maximal de repas incluant un poisson de cette taille provenant de cet endroit qui peut être consommé chaque mois. Si vous ne consommez pas de poisson gibier appartenant à une autre catégorie (taille, espèce) ou pêché à un autre endroit, le chiffre représente le nombre maximal de repas de poisson que vous pouvez consommer en un mois.

Length/ Longueur	15 6"	20 8"	25 10"	30 12"	35 14"	40 16"	45 18"	50 20"	55 22"	60 24"	65 26"	70 28"	75 30"	>75 cm >30"
Emily Lake / Lac Emily Sauger Twp./Canton de Sauger, Sturgeon Co./Cté de Sturgeon														4537/7942
Northern Pike[5]						8				4				
Brochet[5]					8	4			0					
Walleye[5]					8	4								
Doré[5]					4	0								

Si vous consommez du poisson de taille et d'espèce variées et pêché à plus d'un endroit

Si vous consommez du poisson appartenant à plus d'une catégorie ou provenant de plus d'un endroit, vous devez considérer chaque repas de poisson comme une fraction de votre consommation mensuelle totale. La fraction du total mensuel est indiquée dans le tableau ci-dessous. La somme des fractions ne devrait pas dépasser 1 (voir page 2 du *Guide*).

Chiffre dans le tableau de consommation	Recommandation	Fraction du total mensuel
8	Au plus 8 repas par mois	⅛
4	Au plus 4 repas par mois	¼
2	Au plus 2 repas par mois	½
1	Au plus 1 repas par mois	1
0	Ne pas en manger	–

Consommation du poisson du commerce et du poisson gibier

L'Agence canadienne d'inspection des aliments analyse le poisson en vente dans le commerce afin de s'assurer qu'il répond aux normes canadiennes de qualité. La plupart de ces poissons ne contiennent que de faibles concentrations de contaminants. Les personnes qui mangent souvent du poisson acheté dans le commerce et qui veulent manger du poisson gibier devraient limiter leur consommation de poisson gibier. Consultez la page 7 du *Guide* pour avoir des conseils précis.

Pour plus de renseignements :

Programme de surveillance de la contamination du poisson gibier
Ministère de l'Environnement
125, route Resources
Etobicoke (Ontario) M9P 3V6
Téléphone : 416-327-6816 ou 1-800-820-2716
Courriel : sportfish@ene.gov.on.ca

© 2005 Queen's Printer for Ontario PIBS# 4395P01